

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 22 Août, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise (à compter de la délibération 2023-23) – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte

Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Madame BALLESTER Françoise, invitée en tant qu'élue chargée de la petite enfance pour les informations concernant le LAEP intercommunal et le choix du prestataire restauration multi accueil

Absences excusées - Procurations

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Monsieur Didier LEMARCHAND donne pouvoir à Madame MORIO Estelle

Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline

Absent : /

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 11 Août 2023

Date de l'affichage : 11 Août 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

2023-30 PERSONNEL CCAS/MAPA : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Pour répondre aux besoins du planning du multi accueil en personnel permanent, du fait de départ et passage à temps non complet, il est proposé d'apporter les modifications au tableau des effectifs comme suit :



Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation (17h30)	Adjoint territorial d'animation (30h)	Modification DHS	01/09/2023
Animation	C	1		Adjoint territorial d'animation (20h)	Poste permanent pour répondre aux besoins du planning multi-accueil	01/09/2023

Par ailleurs, un agent du CCAS en CDI à 10/35^{ème} intervenant à la M.A.P.A a demandé à occuper le poste d'agent d'entretien à pourvoir en mairie du fait de l'ouverture d'une ludothèque. Il est donc nécessaire de supprimer le poste au CCAS. Les heures seront prochainement réparties entre le personnel en place.

Il est proposé les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Médico - sociale	C	1	Agent social territorial (10h)		Réorganisation suite départ agent	01/09/2023

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 juin 2023,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPORTE les modifications au tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 30 Août 2023
 Pour le Président et par délégation,
 La Vice-Présidente du CCAS ,
 Arlette BLANCHARD

